



Informations Coronavirus : point de situation

Les restrictions actuellement en vigueur dans 19 départements sont étendues à tout le territoire métropolitain, dès le samedi 3 avril et pour une durée de 4 semaines, soit :

- * pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux (sur présentation de l'attestation) ;
- * le couvre-feu reste en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain.

Concernant le couvre-feu, il s'applique à l'ensemble du territoire national entre 19h le soir et 6h du matin avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements, autrement dit :

- * les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire sont interdits de 19h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive ;
- * les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h00.

Par ailleurs, aucun déplacement inter-régional n'est autorisé après le lundi 5 avril, sauf motif impérieux, avec, toujours, la possibilité de retour en France pour les français de l'étranger, ainsi que les trajets des travailleurs transfrontaliers.

Concernant les commerces autorisés à ouvrir :

seuls ceux vendant des biens et des services de premières nécessités seront autorisés à ouvrir – auxquels s'ajoutent les librairies, les disquaires, les magasins de bricolage, de plantes et de fleurs, les coiffeurs, les cordonniers, les chocolatiers, les concessions automobiles, les visites de biens immobiliers – afin de réduire les contacts dans les lieux clos.

Concernant l'Éducation :

Fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées pendant 3 semaines **à partir du lundi 5 avril 2021.**

- Concernant les écoles : adaptation du calendrier pour préserver l'apprentissage, comme suit :
 - semaine du 5 avril : semaine de cours à la maison, pour tous les écoliers de la maternelle au lycée ;
 - semaine du 12 avril : début des vacances de printemps pour 2 semaines, quelle que soit la zone académique ;
 - semaine du 26 avril : rentrée scolaire, avec retour en présentiel pour les maternelles/primaires et cours à distance pour les collèges/lycées ;
 - semaine du 3 mai : retour en classe pour les collèges/lycées en respectant des jauges de présence adaptées.

- Concernant les universités : elles continuent de fonctionner selon les protocoles en vigueur, soit la possibilité pour chaque étudiant de se rendre à l'université 1 jour par semaine.

Concernant la Vaccination :

- * Les plus de 70 ans sont éligibles à la vaccination à compter du 31 mars
- * Les plus de 60 ans à compter du 16 avril
- * Les 50 ans et plus à compter de la mi-mai

A partir de la mi-juin, les rendez-vous seront ouverts à l'ensemble des moins de 50 ans

Une stratégie de vaccination spécifique sera prévue pour les professions les plus exposées, parmi lesquelles les enseignants.

Prise de rendez-vous doctolib.fr/hopital-public/valence/centre-de-vaccination-du-centre-hospitalier-de-valence

École maternelle :

A compter de ce vendredi 2 avril 2021 au soir, fermeture de l'école maternelle pour 3 semaines :
du 6 au 9 avril, école à la maison avec des supports éducatifs transmis par les professeurs via le blog de l'école
du 12 au 23 avril, vacances de printemps
le 26 avril, retour en présentiel à l'école

Les communes du RPI ont décidé la mise en place d'un accueil à destination des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise sanitaire sur l'école de Peyrus.

Inscription par retour de mail ou par téléphone à la mairie de Peyrus :
mairie.peyrus@wanadoo.fr - 04.75.59.81.82

Accueil de loisirs :

A l'heure actuelle, nous n'avons toujours pas d'informations précises et validées à vous donner.

La Direction Départementale de la Drôme avec qui nous sommes en contact permanent et qui nous donne notre cadre légal d'accueil n'a toujours aucune directive à l'heure qu'il est. Ils sont en attente de celles-ci et par conséquent nous aussi..

Aussi, afin d'anticiper, voici ce dont nous pouvons déjà vous informer :

- Mercredi 7 Avril 2021 : l'accueil de loisirs sera ouvert uniquement pour les enfants "prioritaires"

- Vacances de printemps 2021 : l'accueil de loisirs sera ouvert pour les enfants "prioritaires" et peut-être également aux enfants "non-prioritaires"



Bien à vous

Commune de Châteaudouble
1 Place de la fontaine
26120 Châteaudouble
04.75.59.81.09
mairie.chateaudouble@wanadoo.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur commune de Châteaudouble.

[Se désinscrire](#)

